Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 27 janvier 2025

Objet : Consultation - Motion relative à la création des « *Key Labs* » par le CNRS.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant que :

- Lors de la Commission de la Recherche, les membres ont exprimé le souhait d'actualiser la motion relative à la création des « *Key Labs* » ;

- Une version consolidée de cette motion a été transmise aux membres par e-mail le 31 janvier 2025 ;

Article 1 : A l'issue de la consultation, 14 membres ont exprimé leur position :

Nombre de membres en exercice :	40	
Membres présents ou représentés :	14	
Abstentions :	0	
Contre :	2	
Pour :	12	

Article 2 : La motion sera diffusée via les canaux habituels de communication.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Henique

Annexe 2 :

Motion de l'Université Paris-Est Créteil relative à la création de « Key Labs »

Commission de la Recherche de l'UPEC, 27 janvier 2025.

La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Est Créteil a pris note de la prise de position de France Universités relative à la labellisation « Key Labs ».

Les universités, principales opératrices de la recherche publique française, expriment leur profonde inquiétude et leur total désaccord face aux annonces unilatérales faites par le Président-Directeur Général du CNRS, Antoine Petit, sur l'initiative des « Key Labs ». Une telle méthode, imposée par surprise et sans dialogue, contrevient aux principes fondamentaux d'une gouvernance scientifique partagée et cohérente.

L'UPEC conteste fermement la démarche du CNRS consistant à labeliser « Key Labs » certaines Unités mixtes de recherche (UMR), dont les universités comme l'UPEC sont partenaires.

L'UPEC rejette le principe même des «Key Labs » qui accentuerait la concurrence entre les UMR. Elle exige la mise en place d'un cadre de réflexion approfondi et collectif, permettant de redéfinir des priorités scientifiques nationales équilibrées.

Ce débat engage, plus largement, la capacité collective de notre pays à définir des priorités et à structurer une recherche publique cohérente et ambitieuse, tout en valorisant les spécificités des territoires et l'ensemble des disciplines scientifiques.

Dans un contexte de ressources limitées, des choix stratégiques sont donc à construire en concertation entre établissements et organismes. Cela implique :

- Des priorités claires, définies selon des critères d'impact scientifique et sociétal ;
- Un équilibre entre le local et le national, où chaque établissement participe à une stratégie commune tout en valorisant ses atouts, pour que chaque territoire contribue pleinement à la recherche française ;
- Un cadre clair pour les négociations, fondé sur l'intérêt collectif.

Cette démarche et les moyens alloués doivent garantir une vision à long terme et un engagement commun, pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la recherche française sur la scène internationale.